

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 29 avril 1983

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Français]

LES LANGUES OFFICIELLES

ON DEMANDE QUE LA SITUATION RELATIVE À LA PUBLICITÉ
SUR LES PANNEAUX D'AFFICHAGE DE PETRO-CANADA AU
QUÉBEC SOIT RÉVISÉE

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Madame le Président, au cours des dernières semaines, j'ai reçu de commettants de ma circonscription une avalanche de protestations contre la société Petro-Canada, dont la publicité sur ses panneaux d'affichage au Québec n'est malheureusement faite qu'en langue française. Ces personnes s'indignent du fait qu'il s'agit là d'une société de la Couronne censée s'adresser à tous les Canadiens, qu'ils soient francophones ou anglophones. On peut certes comprendre dans une certaine mesure que les locataires des panneaux publicitaires ne se soient jamais arrêtés sur cette question, en raison de la Loi 101, mais on comprend beaucoup plus difficilement la société Petro-Canada qui semble ignorer un potentiel sérieux de clientèle anglophone. A juste titre, on voudrait inciter les Canadiens à faire leurs pleins d'essence aux stations-service de la Petro-Canada, et que cet organisme du gouvernement fédéral réponde au moins à leur attente linguistique. Je souhaiterais donc, madame le Président, que cette désagréable situation puisse être révisée.

* * *

[Traduction]

LES AÉROPORTS

MIRABEL—LE PROCÈS INTENTÉ EN VUE D'OBTENIR LA
RÉTROCESSION DE TERRES EXPROPRIÉES

M. Scott Fennell (Ontario): Madame le Président, j'avoue que le ministre des Travaux publics (M. LeBlanc) peut être charmant, mais quand il est question des terres expropriées de Mirabel, cet air d'être tombé des nues a de quoi irriter les Québécois. Il était sur la défensive, hier, en répondant à ma question, lorsqu'il a mis en doute le bien-fondé de mes inquiétudes à propos de Mirabel parce que j'aurais, selon lui, tiré mes renseignements de sources très restreintes.

Ces sources très restreintes, comme il les appelle, ce sont les 500 expropriés au moins, qui peuvent compter sur l'appui de l'opposition libérale à Québec ainsi que du gouvernement de la province. Ce groupe a fait émettre une assignation pour appeler le gouvernement du Canada à comparaître devant la Cour

fédérale, en vue d'obtenir la rétrocession de quelque 50,000 acres de terres excédentaires.

Les citoyens de Mirabel sont exaspérés au plus haut point contre ce gouvernement qui nomme au portefeuille des Travaux publics des ministres incapables de répondre à toute question, si légitime soit-elle. Leur décision de poursuivre le gouvernement fédéral en justice est l'aboutissement de quatorze années de déceptions que ce dernier leur a causées. Mon point de vue n'a rien d'étroit ni de limité, puisqu'il est partagé par la majorité des citoyens de la «belle province».

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'ADMISSIBILITÉ DES PARENTS ADOPTIFS AUX PRESTATIONS

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Madame le Président, tout le monde sait que les dispositions relatives aux prestations de grossesse dans la loi sur l'assurance-chômage comportent plusieurs injustices, notamment la règle magique de dix à l'article 46 et les dispositions relatives aux parents adoptifs. Non seulement le Nouveau parti démocratique, mais aussi les associations féminines, un groupe de travail du gouvernement et la Commission canadienne des droits de la personne réclament des modifications à cet égard depuis quelque temps.

Hier soir, le ministre a offert de présenter une mesure à cette fin si la Chambre acceptait de limiter le débat à une seule journée. Si le ministre est sérieux et n'essaie pas simplement de damer le pion aux autres partis, je lui demande de déposer cette mesure à la Chambre ou encore de profiter d'une journée réservée aux initiatives parlementaires pour faire adopter la mesure présentée par mon collègue, en vue de modifier les dispositions relatives aux parents adoptifs.

* * *

LE LOGEMENT

LES PÉNALITÉS IMPOSÉES PAR LES BANQUES AUX
PROPRIÉTAIRES QUI VEULENT RENÉGOCIER LEUR HYPOTHÈQUE

M. Jack Burghardt (London-Ouest): Madame le Président, les taux sur les prêts hypothécaires à court terme ont baissé récemment à moins de 10 p. 100 pour la première fois depuis près de dix ans, atteignant 9¼ p. 100, et l'on prévoit que les taux pour les hypothèques de trois et de cinq ans baisseront de 1 à 2 p. 100 jusqu'à environ 11 p. 100 avant la fin de l'année. Tout cela est extrêmement encourageant. Cette nouvelle est très avantageuse pour les acheteurs de maison et les propriétaires qui peuvent renégocier leur hypothèque. Par ailleurs, même si c'est une très bonne nouvelle, il ne faut pas oublier que bon nombre de propriétaires ne pourront pas en profiter.